

PREMIER MINISTRE



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**EXPOSE DES MOTIFS
DU PROJET DE LOI DE
FINANCES, EXERCICE 2022**

Adopté par le Gouvernement

Le présent projet de loi de finances, exercice 2022, s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du budget programme qui se traduit par la poursuite de la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et d'approbation des marchés publics ainsi que le renforcement du rôle des contrôleurs financiers, des responsables de programmes, des planificateurs pour plus d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources budgétaires axée sur les résultats. Il renforce également la responsabilité des ordonnateurs soumis désormais aux règles de la comptabilité publique et leur redevabilité devant la Cour des comptes.

Ce projet qui prend en compte les objectifs de développement durables traduits dans les programmes et actions budgétaires en lien avec la feuille de route gouvernementale (FDR) Togo 2025, est élaboré dans un contexte de reprise économique au plan mondial malgré les incertitudes liées à la persistance de la pandémie de covid-19 et la persistance, voire l'aggravation des défis sécuritaires dans la sous-région.

Le présent exposé des motifs s'articule autour de trois parties, à savoir :

- I- l'environnement économique international, régional et national ;
- II- les grandes orientations budgétaires ;
- III- les grandes masses du budget 2022.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

La reprise de l'économie mondiale se poursuit dans un contexte marqué par la persistance de la crise sanitaire de la covid-19 qui pose des difficultés singulières aux pouvoirs publics. Selon le Fonds monétaire international (FMI), les écarts entre les reprises attendues dans les différents groupes de pays se creusent, notamment entre les pays avancés et les pays en développement à faible revenu. Ces divergences, en lien avec les difficultés d'accès aux vaccins dans certains pays notamment en développement, devraient avoir des effets durables sur les perspectives économiques à moyen terme.

Le taux de croissance de l'économie mondiale devrait ressortir à 5,9% en 2021 après une contraction de 3,1% en 2020. Cette reprise est soutenue par les campagnes de vaccination qui se sont accélérées dans toutes les régions du monde, combinées aux appuis des gouvernements aux ménages et aux

entreprises, ainsi que le maintien des conditions de financement favorables par les banques centrales. La croissance mondiale devrait se modérer à 4,9% en 2022 en relation, entre autres, avec le ralentissement structurel de l'économie chinoise qui date d'avant la pandémie et qui devrait se poursuivre en 2022 (+5,6%) après un regain de croissance de 8,0% en 2021.

Dans les pays avancés, le taux de croissance ralentirait de 5,2% en 2021 à 4,5% en 2022 après une contraction de 4,5% en 2020. Dans la zone euro, la croissance s'établirait à 5,0% en 2021 puis à 4,3% en 2022 après une récession de 6,3% en 2020. Dans les économies émergentes et en développement, le PIB qui s'est contracté de 2,1% en 2020 devrait croître de 6,4% en 2021 et 5,1% en 2022. En Afrique Subsaharienne, la croissance devrait se redresser progressivement sous l'impulsion d'une augmentation des exportations et des cours des produits de base, et d'une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé. La croissance se situerait à 3,7% en 2021 et 3,8% en 2022 contre une contraction de 1,7% en 2020.

Dans la zone CEDEAO, l'activité économique qui fait face à un double défi lié à la crise sanitaire et aux menaces terroristes dans certains pays de la sous-région, s'est contractée à 0,7% en 2020, devrait atteindre 3,5% en 2021 et 3,8% en 2022. Dans la zone UEMOA, l'activité économique a connu un ralentissement en 2020 avec un taux de croissance de 1,6%. En 2022, la croissance devrait s'accélérer pour se situer à 6,6% contre 5,7% en 2021.

Dans le monde entier, au fur et à mesure que les restrictions ont été assouplies dans les différents pays, la demande s'est accélérée, mais l'offre a été plus lente à réagir entraînant une pression sur les prix. Les taux d'inflation globale ont augmenté rapidement aux États-Unis et dans certains pays émergents et en développement. Globalement, la poussée inflationniste est due aux inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an ainsi qu'à la pression des coûts des transports et logistiques en lien avec la hausse du prix du pétrole. Les pressions sur les prix devraient, pour la plupart, s'atténuer en 2022 à la faveur de l'ajustement de l'offre à la demande et la normalisation des conditions d'approvisionnements.

Dans certains pays émergents et en développement, les tensions sur les prix devraient persister en raison de la hausse des cours des denrées alimentaires, des effets décalés de l'augmentation des prix du pétrole et d'une dépréciation des

taux de change qui fait augmenter les prix des produits importés. Toutefois, une grande incertitude entoure les perspectives d'inflation, principalement en raison de l'évolution de la pandémie, de la durée des perturbations de l'approvisionnement.

En somme, après une année 2020 difficile, l'activité économique mondiale a confirmé sa tendance à la reprise au cours du premier semestre 2021. Cette reprise a favorisé le renforcement du regain de l'activité économique nationale au cours du premier semestre 2021. La même tendance devrait être observée au second semestre 2021 et en 2022.

Les bonnes perspectives de croissance de l'activité économique annoncées aux plans international, et régional, couplées avec les mesures de riposte sanitaire et socioéconomique idoines prises par le Gouvernement togolais ainsi que la mise en œuvre des projets et réformes de la feuille de route et l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), constituent une source de renforcement du dynamisme de l'économie nationale à travers la progression attendue des activités de production de biens et services ainsi que des exportations. En effet, les économies des Etats membres de la CEDEAO sont les principaux partenaires du commerce extérieur du Togo. Avec la reprise économique sous régionale, il est attendu une hausse des exportations. De même, les activités de transport à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) et au Port autonome de Lomé (PAL) devraient être boostées, le PAL et l'AIGE servant de transit pour les pays de l'hinterland et de hub aérien pour la sous-région.

Le taux de croissance du PIB réel serait de 5,3% en 2021 contre 1,8% en 2020. En 2022, l'activité économique bénéficierait de l'exécution des projets et réformes de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. La mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie et l'instauration d'un climat d'affaires attractif se poursuivront afin d'attirer plus d'investissements privés et réaliser les objectifs de croissance soutenue et inclusive. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,1% en 2022 avec un taux d'inflation maîtrisé sous le seuil du plafond communautaire de 3%. Grâce aux performances économiques attendues et aux efforts d'assainissement des finances publiques, le profil des indicateurs macroéconomique et budgétaire devrait s'améliorer, notamment ceux relatifs au solde budgétaire, à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales et au taux de pression fiscale.

Toutefois, outre la gestion de la crise sanitaire et ses impacts, une attention particulière devrait être accordée aux enjeux sécuritaires de la sous-région. A cet égard, il importe de poursuivre la mise en œuvre effective de la loi de programmation militaire afin d'améliorer la capacité opérationnelle de nos forces de défense et de sécurité pour leur permettre d'assurer efficacement leur mission de protection du territoire national et de ses frontières ce qui garantit la paix et l'harmonie sociale sans lesquelles tout effort de développement économique et social serait vain.

II. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La politique de gestion des finances publiques, traduit dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire Pluriannuelle (DPBEP 2022-2024), vise la poursuite de la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle met en évidence les priorités relatives à la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires au profit des investissements structurants, des dépenses sociales et celles relatives à la promotion du genre et aux efforts de consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. Notre pays ayant également subi les effets néfastes de la crise sanitaire, la mise en œuvre de cette politique devrait permettre d'accompagner efficacement le renforcement de la résilience des populations et de l'économie nationale d'une part et la relance économique et le bien-être des populations d'autre part.

Pour tenir compte de ces priorités dans le budget 2022, le Gouvernement, à travers la lettre de cadrage, a donné des orientations et mesures à prendre en compte en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

Ces priorités s'articulent autour des mesures fiscales et des choix budgétaires suivants :

II.1. MESURES FISCALES

Le budget de l'État est le principal instrument de mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement. Son élaboration s'inscrit dans la logique de la lettre de cadrage budgétaire qui précise, entre autres, les priorités du Gouvernement en matière de politique fiscale et économique.

Conformément aux orientations du Chef de l'État, traduites dans la politique générale du Gouvernement, l'objectif principal de la politique économique sur la période 2018-2022 est de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

A cet effet, pour l'exercice 2022, la priorité du Gouvernement consiste à prendre des mesures pour traduire dans les actes, les objectifs du Plan National de Développement (PND) pour le bien-être des populations sans perdre de vue le soutien et la relance de l'économie nationale durement éprouvée par la pandémie au covid-19. Cette ambition nécessite des efforts importants en matière de mobilisation des ressources propres afin d'atteindre les objectifs de la feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025.

Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement a mis en place l'Unité de politique fiscale (UPF) avec pour mission la conception et la mise en œuvre de la politique fiscale tandis que l'OTR se concentrera désormais plus sur sa mission de recouvrement des recettes pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources. L'UPF est tenue d'aider à atteindre des objectifs de mobilisation des ressources financières en vue d'assurer un confort budgétaire à l'Etat. Ainsi, pour la réalisation de l'objectif opérationnel et l'accroissement des ressources destinées au financement des politiques publiques, il est nécessaire de renforcer la capacité fiscale des services opérationnels à travers les propositions de nouvelles dispositions allant dans le sens de la performance.

En outre, des réformes se poursuivent au plan opérationnel pour la digitalisation et les paiements en ligne au niveau du Trésor public et de l'OTR.

Enfin, l'exploitation des croisements des bases de données des différentes régies fiscales assurera un meilleur contrôle des déclarations et contribuera à mieux lutter contre la fraude fiscale.

Au titre de la loi de finances gestion 2022, les mesures proposées visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales, des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement et de riposte contre la pandémie en cours, à favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques tout en assurant une mise en conformité du dispositif avec les normes communautaires et internationales, et à permettre une meilleure application de la réglementation fiscale en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Les domaines de propositions de réformes visent :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- l'allègement de la charge fiscale ;
- la simplification des procédures fiscales ;
- les ajustements techniques.

Ainsi, au titre de la nouvelle loi des finances, au total **quarante (40) articles** ont été modifiés dont vingt-cinq (25) dans le Code Général des Impôts (CGI), quatorze (14) dans le Livre des Procédures Fiscales (LPF) et un (01) article du Code des Douanes National (CDN). Les mesures spécifiques reconduites sont au nombre six (06).

- **L'élargissement de l'assiette fiscale**

L'élargissement de l'assiette passe nécessairement par l'identification de nouvelles matières imposables ou de nouveaux contribuables potentiels. Beaucoup de promoteurs d'activités commerciales empruntent les canaux dématérialisés. La prolifération des réseaux sociaux et des plateformes numériques en est le principal vecteur. Le projet de loi de finances prévoit des mesures rendant obligatoires l'immatriculation des plateformes numériques utilisées à des fins professionnelles et génératrices de revenus. Leur assujettissement à l'impôt sur le revenu est précisé également pour éviter toute équivoque.

Pour rendre effectif l'obligation légale d'immatriculation élargie à toutes les formes d'activités, il est prévu, pour la formalisation du secteur informel, un programme de recensement fiscal des entreprises et des activités en collaboration avec l'ensemble des Communes. Ce recensement a pour objectif non seulement de mettre à jour le répertoire des opérateurs économiques formalisés mais aussi la détection de ceux qui exercent encore dans l'informel. Les résultats de cette opération de recensement permettront un meilleur accompagnement à la formalisation des entités nouvelles dénichées, et par ricochet leur fiscalisation en tant que contribuables potentiels.

Par ailleurs, il est renforcé au cordon douanier les mesures de sécurisation des recettes en encadrant au mieux les déclarations effectuées suivant la procédure du paiement au comptant. A cet effet, plus de précisions ont été apportées en cas de non-respect des engagements par l'opérateur.

Enfin, il est prévu dans les innovations du code général des impôts, des dispositions visant à permettre la collecte de la taxe d'habitation par la CEET.

- **Le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale**

D'une part, des nouvelles modifications ont été proposées afin de renforcer davantage le dispositif de contrôle des prix de transfert au Togo. Il s'agit notamment de revoir à la baisse le seuil des transactions à déclarer dans le cadre de la documentation détaillée que doivent fournir les entreprises liées assujetties à cette obligation. D'autre part, il convient aussi de prendre en compte un certain nombre de recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales dans le but de conformer le cadre juridique togolais sur les bénéficiaires effectifs en ce qui concerne particulièrement les détenteurs de parts sociales non seulement nominatives mais aussi de parts sociales au porteur. L'exigence de détenir les informations sur les bénéficiaires effectifs est étendue également aux opérations d'importation par les techniques des acquis ou des importations groupées.

Concernant les importations illicites, le diagnostic récent sur l'état des trafics commerciaux dans notre pays incite à la prise de mesures énergiques en vue d'endiguer l'expansion de ces trafics. Ces mesures sont essentiellement d'ordre opérationnel. Il s'agit notamment :

- de l'amélioration des contrôles non intrusifs avec l'acquisition d'un scanner de dernière génération à installer à Togo – Terminal ;
- du renforcement des unités chargées de dépotage à domicile ;
- de la réorganisation de la brigade nationale de contrôle et de surveillance pour intensifier la lutte contre la contrebande et le déversement des marchandises ;
- de l'opérationnalisation de l'unité mixte de contrôle douanier et fiscal en vue de donner un nouvel élan au contrôle conjoint en entreprises par les Douanes et les Impôts ;
- de la réorganisation du système de contrôle du transit avec le transfert du poste de contrôle de Togblecopé à Djéréhouyè ;
- de l'opérationnalisation de la cellule d'analyse des données miroir (CADOM) ; elle devra permettre l'extraction des données d'exportation des pays partenaires du Togo dans les bases de données internationales et les confronter aux données d'importation de la base SYDONIA WORLD en vue de dégager d'éventuels écarts qui nécessiteraient une action douanière ;

- du renforcement du contrôle du marquage fiscal sécurisé obligatoire de certains produits soumis aux droits d'accise. Les services de contrôle procéderont à la saisie des stocks de produits qui auront échappés au marquage ;
- de la mise en place d'un nouveau système de traitement du trafic de transit avec l'opérationnalisation du site de la plateforme industrielle d'Adetikopé ;
- de l'aménagement et de l'équipement de la place BONKE pour une meilleure prise en charge des marchandises objet de groupage ;
- de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos par le poste de contrôle juxtaposé de Noépé Akanou afin de canaliser le flux des marchandises en transit dans le sens Est-Ouest.

Cet ensemble de mesures vise entre autres à préparer le Togo pour le processus imminent de son évaluation par les pairs.

Au titre de la fiscalité de porte, il est question à travers la modification du Code des douanes national (CDN) de procéder à des précisions sur les modalités de liquidation des pénalités en cas de non-respect du délai de paiement au comptant.

• **L'allègement de la charge fiscale**

Un certain nombre de mesures sont envisagées pour alléger la charge fiscale des contribuables. Ces mesures passent par la possibilité de déduire certaines charges d'exploitation notamment l'intégralité des charges liées aux objets publicitaires ; sans oublier la déduction des dons faits aux cantines scolaires.

Dans le souci de renforcement du caractère social de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), un système de taxation optionnel avait été introduit dans l'ancien CGI en vue de limiter les effets de la progressivité de l'impôt sur les revenus exceptionnellement acquis au cours d'une année. En conséquence, ces revenus exceptionnels pour leur imposition étaient étalés sur l'exercice au cours duquel ils ont été rendus disponibles et sur les exercices antérieurs non prescrits. La taxation liée à la progressivité devenait moins forte.

En vue de renforcer la politique sociale du gouvernement, le rétablissement de la taxation des revenus exceptionnels ou différés pour plus de justice fiscale en cas d'option est proposé, car il s'agit en principe de revenus cumulés sur plusieurs années indépendamment de la volonté du contribuable et dont la progressivité de l'IRPP rendrait la taxation assez lourde. Cette faculté ne concernera uniquement que les revenus d'emploi dans le contexte de revenus cédulaires.

- **La simplification des procédures**

Au titre de la simplification des procédures il faut relever notamment la possibilité offerte aux contribuables de la taxe foncière de procéder à la déclaration et au paiement spontané de leur impôt foncier, sans attendre l'émission d'un titre par l'administration fiscale.

Il en est de même aussi pour la simplification des formalités et autres modalités pour l'opérationnalisation rapide de la Commission Administrative de Recours (CAR) ainsi que pour la prise de fonction des membres composant ladite commission.

- **Les ajustements techniques**

Il s'agit de mesures nouvelles tendant à consacrer dans la loi certaines procédures administratives, notamment en ce qui concerne les réformes récentes sur les différents types de documents fiscaux désormais délivrés par l'administration fiscale.

Il convient également, d'apporter des précisions de terminologie appropriée dans certains domaines ; sans oublier l'internalisation de dispositions communautaires applicable à l'ensemble des États membres de l'UEMOA. C'est le cas des instructions prises par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour règlementer les seuils maximums autorisés pour les paiements en espèces entre entreprises de droit privé. Ces dispositions ont pour but d'assurer la traçabilité des opérations financières. Le non-respect de ses seuils entraîne des implications fiscales notamment la perte du droit à déduction de la TVA pour les assujettis, et aussi en matière d'impôt sur le revenu car de tels paiements constitueront des charges non déductibles.

Par ailleurs, des ajustements techniques ont été effectués, et ont consisté à corriger des erreurs sémantiques, ainsi que des précisions et complément de termes pouvant permettre d'avoir une meilleure lecture de certains articles du code général des impôts (CGI) et du livre des procédures fiscales (LPF).

Enfin, les ajustements techniques portent sur les délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes. En effet, le Livre des Procédures Fiscales (LPF) entré en vigueur en 2019 a omis dans ses dispositions la garantie accordée aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts et taxes le premier jour ouvrable qui suit un jour non ouvrable ou férié en cas de délai butoir coïncidant avec ce dernier. Ce réajustement technique permet de renforcer les relations de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable.

- **Les mesures spécifiques reconduites**

Au titre des mesures spécifiques reconduites, on note :

- la reconduction de la perception du Prélèvement National de Solidarité (PNS) ;
- la reconduction de la perception de la taxe de Prélèvement de l'Union Africaine (PUA) ;
- la régularisation de la Taxe de Laissez-Passer (TLP) ;
- l'exonération des droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, à l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19) ;
- l'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation de véhicules neufs, hybrides et âgés de moins de cinq (05) ans ;
- et la reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté.

II.2. CHOIX BUDGETAIRES 2022

Au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, des choix budgétaires ont été retenus conformément aux orientations de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Ainsi, les allocations budgétaires qui ressortent du projet de budget de l'Etat, exercice 2022 se présentent par axe de la feuille de route (FDR) comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Répartition du budget de l'Etat, exercice 2022, suivant les axes de la FDR
2020-2025**

AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix Allocation : 539,7 milliards de francs (42,1%)	Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie Allocation : 197,2 milliards de francs CFA (15,4%)	Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures Allocation : 583,3 milliards de francs CFA (42,5%)
ALLOCATIONS PAR MINISTERS	<ul style="list-style-type: none"> Action et protection sociale : 3,2 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture : 44,3 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Affaires étrangères : 15,9 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Développement à la base et emploi des jeunes : 18,5 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Pistes rurales : 14,1 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Commerce et industrie : 13,2 milliards de francs CFA ;
	<ul style="list-style-type: none"> Défense et sécurité : 124,5 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Economie maritime et pêche : 3,4 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Décentralisation : 21,8 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Enseignements primaire, secondaire, technique et artisanat : 153 milliards de francs 	<ul style="list-style-type: none"> Culture et tourisme : 1,8 milliard de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Economie numérique : 15,7 milliards de francs CFA en 2022
	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement supérieur : 40,9 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Transports : 16,3 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement : 23,2 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Eau et assainissement : 25,1 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux publics : 117,3 milliards de francs CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Fonction publique : 3,8 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Inclusion financière : 0,7 milliard de francs CFA 		<ul style="list-style-type: none"> Economie et finances : 438,2 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Justice : 6,1 milliards de francs CFA 		<ul style="list-style-type: none"> Planification : 8,7 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Mines et énergie : 58,5 milliards de francs CFA 		<ul style="list-style-type: none"> Communication : 3,8 milliards de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Santé : 91,7 milliards de francs CFA 		<ul style="list-style-type: none"> Promotion des investissements : 0,4 milliard de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Sports et loisirs : 3,3 milliards de francs CFA 		<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'homme : 0,5 milliard de francs CFA
	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisme et habitat : 14,2 milliards de francs CFA 		

En vue de poursuivre et renforcer les actions visant le bien-être des populations, le projet de budget, exercice 2022, consacre aux secteurs sociaux un montant de 494,1 milliards de francs CFA contre 432,9 milliards de francs CFA dans le budget rectificatif 2021, soit une hausse de 14,1%. La part relative des dépenses sociales dans le projet de budget, exercice 2022, est de 46,6% contre 43,8 pour le collectif budgétaire 2021.

Le budget de l'Etat, exercice 2022, financera entre autres, les actions prioritaires ci-après :

Dans le domaine de la santé, l'action du Gouvernement portera sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) avec pour ambition d'offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous. Il s'agira de : (i) la poursuite des actions sanitaires menées dans le cadre de la lutte contre la covid-19 notamment la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures sanitaires; (ii) l'élaboration et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires ; (iii) la mise en place de la couverture santé universelle ; (iv) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle, le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (vi) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés et les autres produits de santé de qualité et (vii) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition.

Pour la réalisation de ces actions, un montant de 91,7 milliards de francs CFA, soit 10,4% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Concernant les travaux publics, pour répondre à l'ambition d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de services, l'accent sera mis sur la construction des infrastructures routières nationales à travers (i) le dédoublement de la RN1 Lomé-Cinkassé en partenariat public-privé ; (ii) la réhabilitation de la route Lomé- frontière Benin; (iii) la poursuite des travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé et de construction des bassins de Todman, de Ségbé et d'Adidogomé et (iv) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires (poursuite de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la RN17 sur le tronçon Sokodé-Bassar, réhabilitation et bitumage de la route Sokodé-Tchamba-Frontière Bénin, aménagement et bitumage du contournement de la faille d'Alédjo et (v) la construction du grand marché de Lomé.

Un montant de 117,3 milliards de francs CFA, soit 13,3% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022 pour la mise en œuvre des actions programmées.

S'agissant des transports, l'accent sera mis sur la modernisation du transport routier par (i) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la SOTRAL ; (ii) la facilitation du commerce et la compétitivité des services logistiques et (iii) la mise en œuvre du projet régional Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey.

Dans le domaine du transport aérien, il est prévu : (i) la construction du terminal 2 dédié aux correspondances et (ii) la construction d'un hôtel de l'aéroport pour l'hébergement des passagers en transit à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 16,3 milliards de francs CFA, soit 1,8% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau de l'économie maritime et de la pêche, le Gouvernement mettra l'accent sur : (i) le développement de l'aquaculture ; (ii) la délimitation des frontières maritimes ; (iii) la digitalisation du circuit logistique togolais et (iv) la modernisation de la gouvernance du port.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 3,4 milliards de francs CFA, soit 0,4% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau du secteur agricole, le Gouvernement poursuivra la modernisation du secteur à travers : (i) l'agrandissement de l'agropole de Kara; (ii) le développement de coopératives enrôlant plus d'agriculteurs ; (iii) le développement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) et (iv) le développement rizicole par la mise en œuvre du projet de développement intégré de la plaine de Mô (PDRIMô), ainsi que le Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la Plaine de l'OTI (PATA-OTI) et la construction d'un abattoir équipé dans l'IFAD de Barkoissi.

Aussi, pour désenclaver les zones de production, un accent sera mis sur l'extension du réseau routier rural à travers ; (i) les travaux de réhabilitation et de construction des pistes rurales et (ii) le programme d'appui aux pistes rurales.

Un montant de 58,4 milliards de francs CFA, soit 6,6% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022 pour la réalisation desdites actions.

Concernant l'économie numérique, les priorités du Gouvernement porteront en 2022 sur le renforcement du raccordement internet au réseau mondial et l'extension de la couverture réseau internet fixe et mobile à travers des actions telles que : (i) le développement et la modernisation des services numériques ; (ii) la digitalisation de la vie socioéconomique à travers la poursuite des projets Environnement numérique de travail (ENT), le projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo) et (iii) le déploiement du câble sous-marin equiano de google.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 15,7 milliards de francs CFA en 2022, soit 1,8% du montant alloué aux ministères.

Dans le domaine du commerce et de l'industrie, l'action gouvernementale se focalisera sur le renforcement de la compétitivité commerciale. A cet effet, les priorités pour 2022 porteront sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite des projets de facilitation du commerce et compétitivité des services logistiques au Togo, et la finalisation de reconstruction du marché de Kara; (ii) le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel à travers le programme cadre intégré renforcé (CIR) et le projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo (PRODAK-Togo); (iii) l'instauration du système international d'unités et (iv) la poursuite de la construction du parc industriel d'Adéticopé et l'acquisition des terrains pour la mise en place des parcs industriels dans 3 régions économiques du pays.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 13,2 milliards de francs CFA, soit 1,5% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Concernant la culture et le tourisme, les priorités pour 2022 porteront sur le développement du tourisme de loisirs par : (i) le développement du tourisme vert (création d'un site écotouristique dans la Préfecture de l'Akebou ; (ii) la valorisation touristique du patrimoine culturel (aménagement du site historique de Kamina) ; (iii) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel et (iv) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique.

Un montant de 1,8 milliard de francs CFA, soit 0,2% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022 pour la réalisation desdites actions.

S'agissant des sports et loisirs, le Gouvernement mettra l'accent sur le développement des activités sportives et des loisirs à travers (i) la modernisation des infrastructures de sport et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national.

Pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 3,3 milliards de francs CFA, soit 0,4% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Concernant le secteur de la justice, la politique de l'Etat sera axée sur l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire à travers : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions ; (ii) le renforcement des juridictions commerciales et administratives et (iii) la construction et équipements des tribunaux de Notsè, Kanté et Sokodé.

Un montant de 6,1 milliards de francs CFA, soit 0,7% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau des affaires étrangères, l'Etat focalisera son attention en 2022 sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales et (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 15,9 milliards de francs CFA, soit 1,8% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Sur le plan de la décentralisation, les priorités pour 2022 porteront sur le renforcement de la gouvernance locale à travers (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des projets d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'État et (iii) l'élaboration et

la mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes et l'organisation des élections régionales.

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 21,8 milliards de francs CFA, soit 2,5% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

S'agissant de la fonction publique, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation de l'administration publique à travers (i) la poursuite de la modernisation du Code du Travail ; (ii) le renforcement de la gouvernance publique et (iii) l'intégration et la digitalisation de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique ainsi que le renforcement des ressources humaines à travers les recrutements dans la fonction publique.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 3,8 milliards de francs CFA, soit 0,4% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Dans le domaine des mines et de l'énergie, la politique du Gouvernement sera axée sur l'accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières par la mise en place d'une unité de production d'engrais phosphaté et la prospection stratégique géochimique. S'agissant particulièrement de l'énergie, l'accent sera également mis sur (i) l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité à travers la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto, le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL) ; le projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT), le projet de construction de la centrale solaire à Blitta (phase 2) ; (ii) la poursuite de la politique d'électrification pour tous par le projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST) ainsi que le projet d'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo ; (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur énergétique par les projets de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et d'assistance au secteur de l'énergie du Togo (PASET) et (iv) l'amélioration de la couverture du pays en distribution d'hydrocarbures à travers la normalisation de la distribution des hydrocarbures.

Un montant de 58,5 milliards de francs CFA, soit 6,6 % du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement veillera à l'augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement à travers (i) le renforcement de l'hydraulique villageoise dans les 5 régions par la mise en œuvre des projets eau et assainissement au Togo (/PEAT 2) et d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara), le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 2) et le programme national de développement eau (PND Eau) et (ii) le renforcement des ouvrages et équipements d'assainissement dans les 5 régions du pays par le projet d'aménagement de la dépression de Togo 2000, le Projet d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des rues urbaines et le Projet de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de la zone Oba à Lomé et le projet d'aménagement de la dépression du triangle des rails à Tokoin Dogbeavou .

La mise en œuvre de ces actions nécessite la mobilisation d'un montant de 25,1 milliards de francs CFA en 2022, soit 2,8% du montant alloué aux ministères.

S'agissant du secteur de l'urbanisme et de l'habitat, les priorités du Gouvernement porteront sur (i) la mise en œuvre du projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU) ; (ii) la densification du réseau géodésique de référence et de nivellement par la construction et la réhabilitation des bornes géodésiques ainsi que (iii) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et (iv) la poursuite de la promotion de la construction des logements sociaux.

Un montant de 14,1 milliards de francs CFA, soit 1,5% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau de l'environnement, le Gouvernement veillera à assurer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique à travers : (i) le programme de la mobilité verte ; (ii) le renforcement de la lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre du projet d'appui à la lutte contre le changement climatique et le programme national de reboisement (PNR) du Togo : Phase 1 ; (iii) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (iv) la promotion d'un développement durable et la résilience aux changements climatiques ainsi que la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources forestières et (v) la gestion et

le recyclage des déchets par la mise en œuvre du plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF).

Pour la réalisation des actions programmées un montant de 23,1 milliards de francs CFA, soit 2,6% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale, l'accent sera mis sur le renforcement de la protection sociale et civile à travers : (i) la mise en place du Registre Social Unique et (ii) le renforcement de la protection des enfants.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 3,2 milliards de francs CFA, soit 0,4% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Concernant le développement à la base et de l'emploi des jeunes, le Gouvernement mettra plus l'accent sur la poursuite : (i) du développement des filets sociaux et des services de base ; (ii) l'hybridation des moteurs diesel des plateformes multifonctionnelles avec système solaire ; (iii) le renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre par la mise en œuvre du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; (iv) des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et (v) le projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ).

Un montant de 18,5 milliards de francs CFA, soit 2,1% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Concernant l'inclusion financière, l'Etat veillera à faciliter l'accès aux services financiers à travers : (i) la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le produit N'kodode qui s'adresse aux bénéficiaires ayant franchis le cycle de financement des AGR, et (ii) le produit de relance post-covid-des activités économiques.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 0,7 milliard de francs CFA, soit 0,1% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Dans le domaine des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, le Gouvernement mettra l'accent sur l'augmentation des capacités d'accueil scolaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers: (i)

le renforcement de la gouvernance du secteur par la mise en œuvre du Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC 2) et (ii) le renforcement des infrastructures scolaires par le projet de construction scolaire : Phase 1 et le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEB). Concernant l'enseignement technique et l'artisanat, l'accent sera mis sur la revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires à travers: (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; (ii) le renforcement des centres de formations professionnelles aux métiers par la pérennisation et l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (PE-CFMI) et (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 2) ainsi que le renforcement des capacités des artisans et la poursuite du programme de construction des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD).

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 153 milliards de francs CFA, soit 17,1% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les priorités du Gouvernement porteront sur l'offre d'un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail à travers (i) le renforcement de la gouvernance du secteur par la poursuite du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) et (ii) le centre d'excellence africain: Impact pour le développement Phase 2 ainsi que le Centre d'Excellence Régional Villes durables en Afrique (DOUNEDON) à l'Université de Lomé et du Centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara.

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 40,9 milliards de francs CFA, soit 4,6% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé en 2022.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'Etat maintiendra sa priorité en 2022 d'assurer la sécurité et la paix pour tous à travers la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et de la lutte contre le terrorisme.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la résilience des populations face au phénomène de l'extrémisme violent par le développement de la police de proximité à travers le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV).

Un montant de 124,5 milliards de francs CFA, soit 14% du montant alloué aux ministères, sera mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions en 2022.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra également l'accent sur le renforcement des capacités humaines à travers la formation des ressources humaines de qualité dans les différents secteurs socioéconomiques afin de favoriser la croissance et le dynamisme dans ces secteurs et impacter l'ensemble de l'économie. Ainsi, l'Agence Education-Développement (AED) créée le 30 mai 2018 par décret n° 2018-110/PR dans le but d'assurer une refondation de la formation professionnelle au Togo, poursuivra la création des Instituts de Formation en Alternance pour le Développement (IFAD) en 2022. A cet effet, il est prévu l'élaboration et l'adoption par ses organes compétents, d'un plan d'action à moyen terme qui s'articulera notamment autour des points ci-après :

- La poursuite de la construction d'autres IFAD notamment l'IFAFD-ENR, 2^{ème} IFAD-Aquaculture à Agomé-Glozou, et 2^{ème} IFAD-Élevage à Avetonou.
- Le suivi et le fonctionnement des IFAD déjà créés (IFAD-Aquaculture, IFAD-Elevage et IFAD-Bâtiment)
- La réalisation des études pour la création d'autres IFAD (IFAD-Logistique, numérique, etc.)
- La poursuite de la construction des partenariats aussi nationaux qu'internationaux avec le monde professionnel pour la réalisation de l'objectif adéquation formation-emploi.

L'AED se propose d'échanger avec les ministères chargés de la pêche, de l'élevage et du développement à la base, pour des actions d'insertion des jeunes diplômés, à travers notamment les Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP).

En outre, les priorités du Gouvernement porteront également sur le renforcement de l'équité et de l'égalité dans le cadre de la budgétisation sensible au genre à travers : (i) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le Projet d'autonomisation des femmes

rurales au Togo (PAFeRT) et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement et (ii) la poursuite du rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics. Le renforcement de ces mécanismes d'inclusion et la solidarité nationale permettront au Gouvernement d'appuyer les plus fragiles et vulnérables en vue de réduire les disparités et resserrer les liens entre les Togolais.

A cet effet, pour le budget 2022, six ministères pilotes sont retenus pour l'expérimentation du document budgétaire sensible au genre (DBSG). Il est à rappeler que l'élaboration du DBSG au niveau ministériel a été coordonnée par les cellules genre, aussi les points focaux genre des ministères ont été associés aux conférences budgétaires 2022 et enfin, le genre est pris en compte dans le 1er et 2è rapports trimestriels d'exécution du budget 2021.

Il convient de noter que ledit document est annexé au projet de loi de finances, exercice 2022.

III. GRANDES MASSES DU BUDGET 2022

Toutes ces actions prioritaires seront mises en œuvre à travers les dotations et programmes budgétaires inscrits au titre du budget 2022.

Les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2022, se présentent comme suit :

- **Recettes budgétaires**

Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 149,4 milliards de francs CFA pour s'établir à 1.065 milliards de francs CFA contre 915,6 milliards de francs CFA en 2021, soit une hausse de 16,3%. Cette hausse est portée essentiellement par les recettes fiscales qui passent de 729,5 milliards de francs CFA en 2021 à 814,7 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 11,7%.

- **Dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires sont passées de 1.219,3 milliards de francs CFA en 2021 à 1.317,2 milliards de francs CFA en 2022, en progression de 8%. Cette progression est imputable essentiellement à la hausse des dépenses en atténuation des recettes.

Les dépenses en capital enregistrent une hausse de 14,8%, passant de 455,5 milliards de francs CFA en 2021 à 522,7 milliards de francs CFA en 2022, due notamment à la hausse des investissements financés sur ressources extérieures.

- **Solde budgétaire**

Les opérations budgétaires dégagent un solde budgétaire (dons compris) déficitaire de 252,2 milliards de francs CFA, représentant 5% du PIB contre un déficit de 6,5% du PIB en 2021. Ce déficit sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie enregistrent une baisse de 11,9%, passant de 785,6 en 2021 à 691,8 milliards de francs CFA en 2022.

- **Charges de trésorerie**

Les charges de trésorerie connaissent une baisse de 8,8% en 2022. En effet, de 481,9 milliards de francs CFA en 2021, elles seraient de 439,6 milliards de francs CFA en 2022. Il en résulte un solde de trésorerie excédentaire de 252,2 milliards de francs CFA qui finance le déficit du solde budgétaire.

Les comptes spéciaux du Trésor s'équilibrent en recettes et en dépenses à 3,1 milliards de francs CFA en 2022 contre 1,4 milliards de francs CFA un an plus tôt, soit une hausse de 132,3%.

Au total, le budget de l'Etat qui ressort du projet de loi de finances, exercice 2022, est projeté à 1.760 milliards de francs CFA en ressources et en charges contre 1.702,9 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2021, soit une hausse de 3,4%.

Tout comme les années précédentes, un accent particulier sera mis sur le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori et le suivi de la capacité d'absorption des crédits liés à l'investissement.

En tout état de cause, l'atteinte des objectifs poursuivis à travers ce projet de loi de finances requiert la mise en œuvre de mesures cohérentes pour l'efficacité dans l'exécution des dépenses, laquelle est tributaire du recouvrement optimal des ressources. D'où la nécessité de mesures fiscales adaptées.

A travers ce projet de loi de finances, le Gouvernement entend poursuivre les actions de réponse aux menaces sécuritaires, de riposte en vue d'atténuer l'impact de la pandémie à coronavirus sur l'économie de notre pays tout en continuant la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique.

Dans sa recherche de l'efficacité et de l'efficience des allocations budgétaires, le Gouvernement entend renforcer l'application de la budgétisation axée sur les résultats.

En ce qui concerne le budget programme de l'Etat, il est composé de cent huit (108) programmes dont quatre (04) programmes consacrés aux comptes d'affectation spéciale et de dix-huit (18) dotations. A chaque programme sont rattachés des objectifs stratégiques mesurés par des indicateurs de performance. Les programmes budgétaires sont déclinés en quatre cent trente (420) actions avec leurs objectifs spécifiques ou opérationnels mesurés également par les indicateurs de performance.

Au total, le budget programme 2022-2024 sera mis à jour en fonction du chiffrage et de la programmation des actions prévues dans la FDR.

Tel est, Excellence Monsieur le Président de la République, l'objet du présent projet de loi de finances, exercice 2022, que j'ai l'honneur de soumettre à votre Très haute appréciation.

Fait à Lomé, le 115 NOV 2021

Le Premier Ministre



Victoire S. TOMEGA-DOGBE